



# COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture  
067-216701698-20260605-26\_01643-DE  
Date de télétransmission : 09/06/2026  
Date de réception préfecture : 09/06/2026

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du vendredi 05 juin 2026 à 19h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

**Conseillers élus** : 23

**Conseillers en fonction** : 23

**Conseillers présents** : 20

**Conseillers représentés** : 3

**Date de convocation** : 15 avril 2026

*Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,*

**Présents** : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Maxime KERN, Mme Agnès GUILLAUME, M. Julien ANCKLY, Mme Petra BLESCHKE, Mme Géraldine FURST, Mme Carole HAMMER, M. Thomas JUND, Mme Sabrina KIMMICH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. Mathieu LEFOURNIS, M. Stéphane LEMMEL, Mme Marion NOLETTA, M. Philippe SCHILLING, M. Matthieu SCHMITT, M. Justin VOLTZENLOGEL

**Absents excusés avec pouvoir** : Mme Magalie CAMUS, pouvoir à Mme Géraldine FURST  
M. Julien LEHMANN, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER  
Mme Joan MAAGER, pouvoir à M. Philippe SCHILLING

### **Objet : Aménagement foncier: élection des membres de la commission intercommunale Gries-Weitbruch**

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du 21 avril 2026, le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de **GRIES et WEITBRUCH**.

### **Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune**

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace. Se sont portés candidats les propriétaires ci-après : M. Jacky NOLETTA et M. Justin VOLTZENLOGEL

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune. Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé).

Le nombre de votants étant de 23, la majorité requise est de 12 voix.

**Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis**

**Election des 2 propriétaires titulaires :**

Ont obtenu au premier tour :

M. Jacky NOLETTA : 21 voix

M. Justin VOLTENLOGEL : 21 voix

Bulletin blanc : 2

**Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis**

**Election d'un propriétaire suppléant :**

S'est porté candidat le propriétaire ci-après : M. Thomas JUND

A obtenu au premier tour : M. Thomas JUND : 22 voix ; bulletin blanc : 1

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux :

- sont élus membres titulaires :

M. Jacky NOLETTA, demeurant 18A, rue Principale 67240 GRIES

M. Justin VOLTZENLOGEL, demeurant 12, rue des Violettes 67240 GRIES

- est élu membre suppléant :

M. Thomas JUND, demeurant 4A, rue du Traineau 67240 GRIES

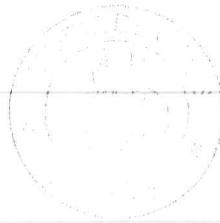
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 09 juin 2026

Publiée ou notifiée le 09 juin 2026

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,  
Justin VOLTZENLOGEL

